BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1733

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

920 751 021 RCS Annecy.
CHALUNE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : CHALET HOTEL VACCAPARK.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 2, Route Du Col de la Ramaz, Plateau de Sommand, 74440 Mieussy.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 100000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Hôtel, bar, brasserie, restaurant, salon de thé, traiteur. Création,organisation et animation d'évènements et de tous types de manifestations sportives, culturelles, séminaires et congrès;Location de salles à des coachs sportifs ; transport routier de personnes avec véhicules de moins de 9 places ; location de véhicules à moteur notamment vans, campings cars, avec mise à disposition des services d'hôtellerie..
Adresse : 2, Route Du Col de la Ramaz, Plateau de Sommand, 74440 Mieussy.
Précédent propriétaire : 878 791 706 RCS Annecy. **CHLORIS.**
Date de commencement d'activité : 5 décembre 2022.
Publication légale : Le Faucigny *du* 27 octobre 2022.
Oppositions : Pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance Etude de Me Albert HOLTZ, commisseur priseur judiciaire, 28 rue du Pamphiot 74200 THONON LES BAINS.
Commentaires : Acte Authentique en date du 19/09/2022. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 2 Route du Col de la Ramaz Plateau du Sommand 74440 MIEUSSY. Adresse du nouveau propriétaire : 2 Route du Col de la Ramaz Plateau de Sommand 74440 MIEUSSY. Achat par ajudication d'un fonds de commerce avec licence IV de débit de boissons Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..